



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

---

Province de Québec  
District de Richelieu  
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une assemblée de consultation au sujet d'un règlement modifiant le règlement de zonage #290-06, tenue à 19h30 à l'édifice municipal le lundi 3 avril 2023 sont présents son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mmes Catherine Faucher et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, Martin Cournoyer, et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Les personnes présentes ont pu demander de l'information sur le second projet de Règlement #412-23 modifiant le règlement de zonage # 290-06.

L'assemblée a été levée à 20h00.

---



Province de Québec  
District de Richelieu  
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal le lundi 3 avril 2023, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mmes Catherine Faucher et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, Martin Cournoyer, et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

**Ordre du jour :**

- 1- Moment de réflexion
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023
- 4- Comptes
- 5- Second projet de règlement # 412-23 modifiant le règlement de zonage # 290-06
- 6- Nettoyage des rues (balai mécanique)
- 7- Coupe de foin en bordure des routes
- 8- Voirie, travaux d'asphaltage
- 9- Voirie, lignage des rues
- 10- Tarifs, camp de jour 2023
- 11- Embauche – Coordinatrice pour le camp de jour 2023
- 12- Embauche – Éducatrice spécialisée pour le camp de jour 2023
- 13- Budget de soccer, été 2023
- 14- Budget de Dek hockey, été 2023
- 15- Municipalité amie des aînés (MADA), adoption du plan d'action
- 16- Exercices en plein air *Aînés actifs*, été 2023
- 17- Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 18- Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2023
- 19- Distribution du compost pour les citoyens
- 20- CJSO, émission La Tribune
- 21- Appui à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare – Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable
- 22- Défi pissenlit, été 2023
- 23- Appui à la Grande corvée régionale du Jour de la Terre (initiative du Mouvement écologique du comté de Richelieu)
- 24- La maison de répit Halte-Soleil, contribution financière
- 25- Correspondance
- 26- Varia
- 27- Période de questions
- 28- Levée de l'assemblée



**RÉSOLUTION #63-23**

**2. Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #64-23**

**3. Adoption du procès-verbal du 6 mars 2023**

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter le procès-verbal du 6 mars 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #65-23**

**4. Comptes**

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

**LISTE DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 6 MARS AU 3 AVRIL 2023**

	<b>Budget 2023</b>	<b>Période</b>	<b>Cumulatif</b>
Administration générale	985 865 \$	32 063.71 \$	307 311.18 \$
Sécurité publique	794 970 \$	149 929.01 \$	154 224.99 \$
Voirie et réseau routier	513 450 \$	66 895.56 \$	152 880.47 \$
Hygiène du milieu	417 000 \$	34 293.47 \$	138 189.71 \$
Logement social	4 450 \$	- \$	3 099.00 \$
Urbanisme, développement & logement	79 900 \$	- \$	8 235.62 \$
Loisirs & culture	361 465 \$	19 669.00 \$	68 722.10 \$
Financement	1 007 900 \$	144 184.64 \$	144 189.14 \$
Immobilisation			
Loisirs	70 000 \$	- \$	- \$
Voirie	300 000 \$	- \$	63 033.64 \$
Administration	75 000 \$	- \$	- \$
<b>Total</b>	<b>4 610 000 \$</b>	<b>447 035.39 \$</b>	<b>1 039 885.85 \$</b>
<i>Cours d'eau</i>	- \$	- \$	185 044.70 \$

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.



**Permis :**

2023-007 : Club beagle St-Pierre – Construction accessoire

2023-008 : Société immobilière RT Inc. – Construction résidentielle

2023-009 : Société immobilière RT Inc. – Construction résidentielle

2023-010 : Société immobilière RT Inc. – Bâtiment accessoire (garage)

2023-011 : Marie-Pier Pelletier – Rénovation résidentielle

2023-012 : Stéphanie Laplante – Rénovation résidentielle

2023-013 : Martin Salvas – Construction accessoire (patio/terrasse)

2023-014 : Francis Morin – Construction résidentielle



**RÉSOLUTION #66-23**

**5. Second projet de règlement # 412-23 modifiant le règlement de zonage # 290-06**

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement de zonage # 290-06;

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

**ATTENDU** que depuis 2005, seulement trois nouvelles maisons mobiles ont été installées dans la zone Rm-1;

**ATTENDU** que la popularité des maisons mobiles a grandement diminué au cours des dernières années;

**ATTENDU** que le Conseil municipal désire permettre la construction d'habitations unifamiliales dans la zone Rm-1;

**ATTENDU** que la modification proposée du règlement de zonage est conforme au plan d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer  
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

ET résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement # 412-23 modifiant le règlement de zonage # 290-06 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

Le tableau 4 *grille des usages permis* de l'article 6.3 est modifié par l'ajout d'un usage permis dans la zone Rm-1. À l'intérieur de cette colonne, un « X » est ajouté vis-à-vis la ligne correspondant à l'usage « Unifamiliale isolé » du groupe résidentiel.

**Article 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.



## **RÉSOLUTION #67-23**

### **6. Nettoyage des rues (balai mécanique)**

Les membres du conseil prennent connaissance d'une soumission pour le nettoyage des rues.

Soumissionnaire :	Balai mécanique	Nettoyeuse
Les entreprises Clément Forcier :	110.00 \$ / h	85.00 \$ / h

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter la soumission de Les entreprises Clément Forcier pour le nettoyage des rues de la municipalité, pour un montant de 110.00\$/heure pour le balai mécanique et de 85.00\$/h pour la nettoyeuse de rue, plus transport et surcharge de carburant selon le prix du pétrole à la Régie de l'Énergie.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION #68-23**

### **7. Coupe de foin en bordure des routes**

Les membres du conseil prennent connaissance d'une soumission pour le fauchage des routes.

Soumissionnaire :	Prix par coupe (avant taxes)	Total 2 coupes (avant taxes)
Les entreprises Belle Rose inc. :	4 029.00 \$	8 058.00 \$

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter la soumission de Les entreprises Belle Rose inc. pour le fauchage des bordures de route, pour un montant total de 8 058.00 \$ avant taxes, pour les 2 coupes annuelles de 2023.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION #69-23**

### **8. Voirie, travaux d'asphaltage**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter l'offre de services d'Asphalte Expert pour réaliser des travaux d'asphaltage, au montant de 325\$ la tonne, matériel, équipement et main d'œuvre inclus.

D'autoriser l'inspecteur municipal à procéder à ces travaux sur les rues municipales, pour un montant maximal de 12 000.00 \$.

Adopté à l'unanimité.



**RÉSOLUTION #70-23**

**9. Voirie, lignage des rues**

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter l'offre de services de Lignes Maska pour réaliser des travaux de lignage des rues, pour une partie du rang Nord, du rang Prescott ainsi que le rang Rhimbault.

D'autoriser l'inspecteur municipal à procéder à ces travaux sur les rues municipales, pour un montant maximal de 12 000.00 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #71-23**

**10. Tarifs, camp de jour 2023**

CONSIDÉRANT la hausse du coût de la vie ainsi que du salaire minimum au Québec, qui ont un impact direct sur les dépenses liées aux activités du camp de jour de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite que les utilisateurs du camp de jour puissent continuer de bénéficier des mêmes services et s'assurer que les enfants passent un été amusant et sécuritaire;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite partager cette hausse des coûts entre la municipalité et les utilisateurs du camp de jour;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

QUE les tarifs 2023 pour le camp de jour soient fixés comme suit :

<b>Inscriptions</b>		
<b>Été complet :</b>	1 <sup>er</sup> enfant :	200.00 \$
	2 <sup>e</sup> enfant :	160.00 \$
	3 <sup>e</sup> enfant :	100.00 \$
<b>À la semaine :</b>	1 <sup>er</sup> enfant :	35.00 \$
	2 <sup>e</sup> enfant :	28.00 \$
	3 <sup>e</sup> enfant :	17.50 \$
<b>Service de garde</b>		
<b>À la semaine :</b>	1 <sup>er</sup> enfant :	165.00 \$
	2 <sup>e</sup> enfant :	132.00 \$
	3 <sup>e</sup> enfant :	82.50 \$

Adopté à l'unanimité.



**RÉSOLUTION #72-23**

**11. Embauche – Coordonnatrice pour le camp de jour 2023**

CONSIDÉRANT QUE les postes du camp de jour doivent être renouvelés pour l'été 2023 et que la municipalité applique le Règlement 370-18 – Politique d'embauche pour les emplois étudiants;

CONSIDÉRANT QUE Mme Léa St-Michel a été engagée à titre d'animatrice pour le camp de jour lors des quatre dernières étés, a présenté un rendement satisfaisant et a signifié son intérêt pour assurer le poste de coordonnatrice;

CONSIDÉRANT QUE la technicienne en loisir recommande l'embauche de Mme Léa St-Michel à titre de coordonnatrice pour le camp de jour 2023;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil approuve l'embauche de Mme Léa St-Michel à titre de coordonnatrice du camp de jour 2023, selon les modalités prévues au contrat d'embauche en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

*M. le conseiller Martin Cournoyer se retire temporairement de la séance pour la durée des délibérations en lien avec la résolution #68-22.*

**RÉSOLUTION #73-23**

**12. Embauche – Éducatrice spécialisée pour le camp de jour 2023**

CONSIDÉRANT QUE les postes du camp de jour doivent être renouvelés pour l'été 2023 et que la municipalité applique le Règlement 370-18 – Politique d'embauche pour les emplois étudiants;

CONSIDÉRANT QUE Mme Justine Cournoyer a déjà été engagée à titre d'éducatrice spécialisée pour le camp de jour à l'été 2022, a présenté un rendement satisfaisant et a signifié son intérêt pour occuper de nouveau le poste pour l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE la technicienne en loisir recommande l'embauche de Mme Justine Cournoyer à titre d'éducatrice spécialisée pour le camp de jour 2023;

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil approuve l'embauche de Mme Justine Cournoyer à titre d'éducatrice spécialisée pour le camp de jour 2023, selon les modalités prévues au contrat d'embauche en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

*M. le conseiller Martin Cournoyer reprend sa place à la table du conseil.*





**RÉSOLUTION #74-23**

**13. Budget de soccer, été 2023**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil accepte le budget de soccer tel que présenté.

QUE la contribution de la municipalité soit fixée à 3 670.00\$, comprenant l'achat de matériel (2 500\$), les formations (200\$) et la contribution au tournoi de fin d'année (970\$).

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #75-23**

**14. Budget de Dek hockey, été 2023**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'adopter le budget de Dek hockey pour l'été 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #76-23**

**15. Municipalité amie des aînés (MADA), adoption du plan d'action**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté une politique et un plan d'action afin de devenir une Municipalité amie des aînés (MADA) le 3 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE ces outils devaient être revus afin de refléter les besoins actuels des aînés de la municipalité et que, pour ce faire, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel s'est jointe à la démarche régionale afin de poursuivre son engagement auprès des aînés en renouvelant sa politique Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration de la nouvelle politique et du plan d'action ont fait l'objet de plusieurs rencontres du comité local MADA ainsi que d'une consultation publique réunissant plusieurs aînés de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE la politique MADA et le plan d'action 2023 soient adoptés tel que présentés.

QUE le conseil municipal s'engage à assurer le bien-être des citoyens et citoyennes de Sainte-Victoire-de-Sorel et que le cadre de cette politique représente un outil de premier plan dans la prise de décision et l'orientation des projets en lien avec les aînés.

Adopté à l'unanimité.



**RÉSOLUTION #77-23**

**16. Exercices en plein air *Ainés actifs*, été 2023**

CONSIDÉRANT QUE l'activité *Ainés actifs*, permettant des exercices en plein air offerts aux citoyens de la municipalité lors de la période estivale est une activité de loisirs très appréciée;

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel accepte l'offre de service de Mme Céline Gariépy pour la tenue de 10 séances de 1h30, au coût de 900 \$. Les cours se tiendront les mardis, de 9h30 à 11h du 6 juin au 22 août 2023;

QU'une demande sera faite à la MRC de Pierre-De Saurel afin que la moitié des coûts (450 \$) soit assumée par la MRC, comme pour les années précédentes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #78-23**

**17. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

**PAR CONSÉQUENT**

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

DE proclamer le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

Adopté à l'unanimité.



**RÉSOLUTION #79-23**

**18. Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2023**

ATTENDU QUE l'organisme Transplant Québec souhaite l'appui de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel lors de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2023 qui se tiendra du 23 au 29 avril 2023;

ATTENDU QUE du matériel promotionnel est offert gratuitement aux municipalités par Transplant Québec;

ATTENDU QUE la participation de la municipalité permettrait de faire progresser collectivement l'atteinte de l'objectif de sensibilisation de l'ensemble des citoyens à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'appuyer la semaine nationale du don d'organes et de tissus 2023 : « Ne gardez pas tout ça en dedans. Dites-le », qui se tiendra du 23 au 29 avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #80-23**

**19. Distribution du compost pour les citoyens**

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

DE procéder à la distribution annuelle de compost gratuit pour les citoyens de la municipalité le samedi 13 mai 2023, à l'extrémité de la rue Solange-Cournoyer.

Les citoyens qui désirent se procurer du compost seront donc invités à se présenter au site de distribution le samedi 13 mai 2023 dès 8 h, selon le principe du « premier arrivé, premier servi », jusqu'à épuisement du compost disponible. Les citoyens pourront accéder au site de distribution à tour de rôle, et utiliser l'aire d'attente prédéterminée pour les véhicules. Il sera possible de faire remplir l'équivalent d'une remorque par citoyen sur place. Les citoyens ne disposant pas de remorque devront apporter leur propre contenant et leur pelle.

Adopté à l'unanimité.



**RÉSOLUTION #81-23**

**20. CJSO, émission La Tribune**

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel participe à l'émission spéciale La Tribune en tournée dans les municipalités de la région, qui sera diffusée sur les ondes de la station CJSO ainsi que sur leur page Facebook, pour un montant de 395\$ plus taxes (incluant une émission en direct de la municipalité et 5 occasions de 30 secondes diffusées lors de la journée de l'émission).

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #82-23**

**21. Appui à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare – Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable**

ATTENDU les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

ATTENDU QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

ATTENDU QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel appuie la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare dans sa demande au Ministère de la Culture et des Communications pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, à coût raisonnable.

Pour ce faire, il est résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel se joigne à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare pour demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation en zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

DE demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

DE transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel, au Bureau d'assurance du Canada et au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ).

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION #83-23**

### **22. Défi pissenlit, été 2023**

CONSIDÉRANT l'invitation lancée par la MRC de Pierre-De Saurel aux municipalités afin de participer à l'édition 2023 du Défi pissenlits;

CONSIDÉRANT que ce défi se veut un mouvement de sensibilisation sur l'importance de l'avenir des abeilles et des autres insectes pollinisateurs;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens les municipalités et la population sont invitées à retarder la tonte de leur gazon, incluant les pissenlits et autres fleurs qu'il contient, afin d'offrir aux abeilles et aux autres insectes du pollen et du nectar;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a à cœur la protection de l'environnement;

#### **PAR CONSÉQUENT,**

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

Que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel :

- S'inscrive au Défi pissenlit 2023;
- Invite les autres municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel à s'inscrire également;
- S'engage à promouvoir ce défi auprès de la population.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Pierre-De Saurel et à l'ensemble de des municipalités de son territoire.

Adopté à l'unanimité.



**RÉSOLUTION #84-23**

**23. Appui à la Grande corvée régionale du Jour de la Terre (initiative du Mouvement écologique du comté de Richelieu)**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue du Mouvement écologique du comté de Richelieu (MECR) concernant la Grande corvée régionale à l'occasion du Jour de la Terre (le samedi 22 avril);

CONSIDÉRANT que le MECR est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de sensibiliser la population sur les enjeux environnementaux régionaux et planétaires et d'offrir des solutions concrètes afin d'enclencher rapidement la transition écologique en région;

CONSIDÉRANT que la Grande corvée régionale vise à procéder collectivement au nettoyage d'espaces verts sur le territoire des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que le MECR suggère que toutes les corvées de nettoyage soient réalisées simultanément;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens la participation des municipalités est requise pour proposer un site de corvée de nettoyage sur leur territoire;

CONSIDÉRANT l'importance qu'accorde la MRC à la protection de l'environnement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel appuie le projet la Grande corvée régionale du Jour de la Terre (initiative du Mouvement écologique du comté de Richelieu);

QUE le site proposé soit le parc Armand-Péloquin, que le projet soit organisé par la maison de jeunes Le Re-Pairs, et que la municipalité invite sa population à participer à l'événement le 22 avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #85-23**

**24. La maison de répit Halte-Soleil, contribution financière**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

De contribuer aux activités de La maison de répit Halte-Soleil, pour un montant de 500 \$.

Adopté à l'unanimité.



## **RÉSOLUTION #86-23**

### **25. Correspondance :**

- 1) CPTAQ, dossier 436609 – Autorisation assujettie à des conditions préalables
- 2) CPTAQ, dossier 440608 – Accusé de réception
- 3) CPTAQ, dossier 440618 – Accusé de réception
- 4) CPTAQ, dossier 439820 – Compte rendu de la demande et orientation préliminaire (refus)
- 5) Alus Montérégie, Bilan annuel
- 6) Association équestre régionale western Richelieu-Yamaska, Demande de commandite
- 7) École secondaire Bernard-Gariépy, demande de commandite – Galas reconnaissance 2022-2023
- 8) Postes Canada, Bureau de poste de Sainte-Victoire-de-Sorel, demande d'ajout de casiers postaux
- 9) Lettre d'un citoyen, demande relative à l'accès aux boîtes postales situées à l'intérieur de l'édifice municipal
- 10) MRC de Pierre-De Saurel – Transmission de règlements
  - Règlement numéro 365-23 modifiant le règlement numéro 306-19 relatif au traitement des membres du Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel.
  - Règlement numéro 366-23 fixant la date de la vente annuelle des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

### **26. Varia**

Aucun point n'est ajouté au varia.

### **27. Période de questions**

Une période de questions est tenue.

Les personnes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires.

## **RÉSOLUTION #87-23**

### **28. Levée de l'assemblée :**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.  
Puis la séance est levée.